



Ouagadougou, le 01 AOUT 2025

Communiqué n°2025 - 206 /MESRI/SG/U-JKZ/P

**Portant recrutement d'étudiants en Licence de Nutrition et Technologie Alimentaire pour le compte du département de Biochimie-Microbiologie de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT),
Session 2025-2026**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et des professionnels, qu'il est ouvert, au département de Biochimie-Microbiologie, à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR-SVT), un test de recrutement d'étudiants en Troisième année de Licence de Nutrition et Technologie Alimentaire (L3-NTA). La durée de la formation est d'un (1) an, réparti en 2 semestres (S5 et S6). Le diplôme préparé est la Licence de Nutrition et Technologie Alimentaire (L3-NTA).

1. Public cible

Sont concernés par le recrutement, les étudiants ou les professionnels du domaine de la Technologie alimentaire et/ou de la Nutrition humaine ayant validé les S1, S2, S3 et S4 en sciences de la vie ou les personnes titulaires d'un diplôme de doctorat d'Etat en Médecine.

2. Conditions et modalités d'accès

Les conditions et modalités d'accès à cette formation sont les suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat série C ou D ;
- Avoir validé les S1, S2, S3 et S4 en Sciences de la vie ;
- Avoir été déclaré admis à l'issue du test de recrutement.

ou

- Etre un professionnel travaillant dans le domaine de la Technologie alimentaire et/ou de la Nutrition humaine ayant un niveau universitaire BAC+2 minimum en sciences de la vie ou en sciences alimentaires et titulaire d'un BAC série C ou D ;
- Avoir été déclaré admis à l'issue du test de recrutement.

ou

- Etre Titulaire d'un doctorat d'état en médecine au moins et du BAC série C ou D ;
- Avoir été déclaré admis à l'issue du test de recrutement.

3. Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une photocopie légalisée d'un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat ;
- les relevés de notes légalisés de réussite au **S1, S2, S3 et S4** de Sciences de la Vie, ou du DEUGI et DEUGII de Chimie-Biologie ;
- un certificat de nationalité ;
- tous les relevés de notes légalisés du parcours de médecine (pour les médecins) ;
- une photocopie légalisée du diplôme de doctorat en Médecine (pour les médecins) ;
- une autorisation d'inscription du supérieur hiérarchique pour les salariés.

Les professionnels doivent joindre une attestation de travail et une autorisation d'inscription en cas d'admission délivrée par leur hiérarchie.

Le nombre de places disponibles est de trente (30). Dix (10) places supplémentaires seront mises en compétition pour les recrutements sur titre.

4. Frais d'inscription :

- ✓ Pour les étudiants ressortissants de la zone UEMOA, le montant est de seize mille cinq cents (16 500) FCFA par an en régime étudiant et de cinquante et un mille cinq cents (51 500) CFA par an en régime salarié, payable sur CampusFaso.
- ✓ Pour les étudiants ressortissants de la zone hors UEMOA, le montant est de deux cent cinquante-deux mille (252 000) CFA par an.
- ✓ Les étudiants recrutés sur titre pour complément d'effectif après les tests devront payer, en plus des frais d'inscriptions, les frais de formation dont le montant est de deux cent cinquante-deux mille (252 000) FCFA par an. Les admis au test sont exemptés de ces frais de formation.

5. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme CampusFaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **25 juillet au 10 Août 2025 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) (s'il y a lieu) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme CampusFaso par **Coris Money, Moov Money ou Orange Money**.

6. Test de recrutement

Le test de recrutement aura lieu le mercredi **09 septembre 2025 à 07h30** à l'amphi ex-IBAM de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le test comporte pour tous les candidats (niveau L2 et Professionnels) trois (3) épreuves :

- Biochimie I (2 heures) ;
- Biochimie II (2 heures) ;
- Connaissances générales en alimentation et nutrition humaine (2 heures).

N.B. : Se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité et de quoi écrire.

La proclamation de l'admission interviendra au plus tard le **20 septembre 2025 par affichage à l'UFR-SVT.**

Les cours commenceront le **Mardi 01^{er} octobre 2025 à 8h.**

7. FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter de frais d'inscription comme suit :

Statut	Ressortissants d'un pays de la zone UEMOA	Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	<i>Frais d'inscription</i>	<i>Frais d'inscription</i>
Inscription sous régime étudiant	16 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an
Inscription sous régime particulier	51 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an

N.B. :

- Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas examinés.
- L'admission au test de recrutement ne donne ni droit au bénéfice d'une bourse nationale ni au statut de stagiaire. Elle n'implique pas non plus le bénéfice d'une réorientation et/ou une validation de module(s) et/ou de crédit(s) déjà acquis dans une autre filière.
- La présence aux enseignements théoriques et aux travaux pratiques est obligatoire.

**P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des Enseignements
et des Innovations pédagogiques**



Dr Bernard ZOUMA

*Maître de conférences
Officier de l'Ordre des Palmes académiques*

Ampliations :

- VP-EIP
- DAOI
- DSI
- UFR/SVT
- DSI / Point focal Campus Faso
- Large diffusion